

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, les membres du comité syndical, dûment convoqués le 16 avril 2026, se sont réunis, à la mairie de Romazy, sous la Présidence de Madame Stéphanie STICKER, présidente.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 6

Étaient présents : BRUNEL Jean-Claude, CARRET James, GUITTON Annie, LOHIER Fernande, STICKER Stéphanie, TISON Yves

Excusés : DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin, TISON Valentine,

Secrétaire de Séance : CARRET James

Début de séance : 20h00

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 13 avril 2026

2026.5 ADOPTION DU CFU

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 du Syndicat de Regroupement Scolaire Romazy Rimou ;

Vu le CFU 2025 du Syndicat de Regroupement Scolaire

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil du SIRS élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme STICKER Stéphanie a quitté la séance et que le comité syndical a élu Monsieur BRUNEL Jean-Claude Vice-Président pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 878€	121 000,00€	124 878,00€
	Recettes réalisées	2 235,40€	122 432,34€	124 667,74€
	Restes à réaliser	2 049,60€	0,00€	2049,60€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 284,44€	125 598,84€	130 883,28€
	Dépenses réalisées	5 281,13€	117 111,95€	122 393,08€
	Restes à réaliser	0,00€	0,00€	0,00€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-3 045,73€	5 320,39€	2 274,66€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 406,44€	4 598,84€	6 005,28€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-1 639,29€	9 919,23€	8 279,94€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	2 049,60€	0,00€	2049,60€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	410,31€	9 919,23€	10 329,54€

Le comité syndical après en avoir délibéré, par 5 voix Pour, 0 voix CONTRE et 0 abstentions / à l'unanimité, Madame la Présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2025 du Syndicat de Regroupement Scolaire Romazy Rimou

- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

2026.6 Affectation du résultat

Madame la Présidente rappelle au comité syndical les résultats d'exécution du budget 2026 et présente l'affectation des résultats au budget 2026 comme suit :

BUDGET SIRS AFFECTATION RESULTAT 2025				
EXPLOITATION	2025	Dépenses	117 111.95€	
		Recettes	122 432.34€	
		Excédent	5 320.39€	
		Report 2024	4 598.84€	
		TOTAL	9 919.23 €	<ul style="list-style-type: none"> • Report en recettes de fonctionnement au compte 1068 1639.29 et au compte 002 8279.94
INVESTISSEMENT	2025	Dépenses	5 293€	
		Recettes	2 235.40€	
		Déficit	-3045.73€	
		Report 2024	+1406.44€	
		TOTAL	-1639.29€	Report au compte 001 dépenses d'investissement : -1639.29 €

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent cette répartition à l'unanimité.

2026.7 Participation des communes

Vu la délibération 2023.13 portant sur les modalités de calcul des participations ;

Le calcul est déterminé sur une base de 100 000 € d'apport en tenant compte de la répartition des élèves au 1^{er} janvier de cette année :

- 18.5 élèves pour Rimou
- 30.5 élèves pour Romazy.

Selon le calcul :

$$\text{RIMOU} : 100\ 000 / 2 = 25\ 000 + (50\ 000 * 18.5 / 49) = 43\ 877 / 12 = 3\ 656\ €$$

$$\text{ROMAZY} : 100\ 000 / 2 = 25\ 000 + (50\ 000 * 30.5 / 49) = 56\ 123 / 12 = 4\ 676\ €$$

Cette répartition sera mise en place pour la période du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027. Le nouveau montant sera déterminé en avril 2027 selon la répartition des élèves au 1^{er} janvier 2027.

La participation des communes est votée à l'unanimité.

DIVERS

Cantine/ Fournisseurs

Après concertation et dans le but de simplifier les choses, le SIRS autorise Mme Peuvrel à récupérer le pain et les galettes à l'Indigo lorsque cela s'avère nécessaire.

Fin de séance à 21h15

BRUNEL Jean-Claude	CARRET James	DUBOIS DE LA COTARDIERE Valentin	GUITTON Annie
LOHIER Fernande	STICKER Stéphanie	TISON Valentine	TISON Yves